

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCHEFORT-EN-TERRE

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 03/09/2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **mercredi 16 septembre 2026**, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Pascale AGUESSE – Vincent AUDUREAU – Frédéric AGUESSE – Geneviève LE VISAGE - Olivia HAMEL – Yannick JOLIVET – Laëtitia DRUGEON – Solenne TRELOHAN – Thierry LIMON DUPARCMEUR – Catherine SOULA – Mathilde SZALECKI

Absent.e.s et pouvoirs :

Bénédicte DOUAUD, absente excusée, qui a donné pouvoir à Stéphane COMBEAU

Marc André FONTAINE, absent excusé, qui a donné pouvoir à Vincent AUDUREAU

Secrétaire : Frédéric AGUESSE a été désigné secrétaire de séance.

N°2026-09-05 – QUESTEMBERT COMMUNAUTE

B) Culture

1-2 – Financement des actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée

M. le Maire informe qu'en 2025 une convention d'objectif et de moyens relative à la politique culturelle et son volet éducation artistique et territoire a été signée avec Questembert Communauté. La collectivité et les communes ont pu par cette convention consolider les compétences partagées autour d'un programme d'actions prioritaires pour :

- porter une attention spécifique aux enfants et aux jeunes avec l'objectif de développer les parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire,
- de porter également une attention spécifique aux habitants des communes rurales et éloignés des équipements culturels avec pour objectif de renforcer la circulation des publics sur le territoire.

Les actions suivantes ont été priorisées :

Les festivals de territoire : Festi'mômes et la petite tournée (Bi-annuel, tournée en collèges, lycées), le salon du livre jeunesse de Questembert et l'offre à destination des scolaires avec le chèque livre, les séances auteur et l'offre spectacle vivant à l'Asphodèle de la maternelle au CM2.

Le rapport d'activité des actions réalisées sur ce volet en 2025 a été transmis.

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire en conseil communautaire, la collectivité propose de renouveler ce partenariat pour 2026 avec une participation des communes à hauteur de 2€/habitant.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la contribution financière. La comptabilisation de ces dépenses s'entend comme une subvention de fonctionnement à un organisme public, il faut donc prévoir la dépense au compte 65731.

23/09/26

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 056-215601964-20260916-20260905B12-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **adopte la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur de 2 € par habitant**
- **donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document pour solliciter cet appel à contribution.**

Selon les décisions budgétaires chaque année, le calcul de la contribution sera fait en fonction du nombre d'habitants (donnée population INSEE) de chaque commune, bénéficiaire de ces actions.

Pour extrait conforme certifié à l'original
Au registre sont les signatures
Rocheftort-en-Terre, le 23/09/2026
Le Maire,
Stéphane COMBEAU



Le Secrétaire de séance,
Frédéric AGUESSE

